



COMPTE-RENDU DE CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 02 février 2018 à 18 h 30

Membres en exercice : 13

Présents : 13 Votants : 13 (Pour : 13 / contre : 0 / abstention : 0) Absente excusée : 0

Date de la convocation et de l'affichage : 26 Janvier 2018

Le vendredi 2 février 2018 à dix-huit heures trente, les Membres du Conseil Municipal de la Commune de FORGES se sont réunis dans la Salle du Conseil, en séance publique, sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire conformément aux articles L. 2121-10, L.2121-11 et L. 2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Sont présents : Mesdames BERNARD Micheline, DUPONT Cécile, GONÇALVES Sidalia, LAFORGE Fabienne, VILLAUDY TALLEC Isabelle, LE ROCHELEUIL Angélique, Messieurs BARITEAU Philippe, BERNARD Gilbert, DURRANT Arnaud, LUCAS Cédric, RENOU Gérard, SAUNIER Jean-Luc, TERRIEN Philippe, formant la majorité des Membres en exercice, le Conseil étant composé de treize Membres.

La séance est ouverte sous la présidence de *Micheline BERNARD*, le Maire.

Cécile DUPONT est élue **Secrétaire de séance**.

Le quorum étant atteint, Madame le Maire déclare la séance ouverte à 20h30, Conformément à l'article L2121.18 du Code Général des Collectivités Territoriales, la séance est publique.

L'ordre du jour est le suivant :

18H30

- ▶ Installation du Conseil Municipal des Jeunes

20H30

- ▶ Approbation de la séance du Conseil Municipal du 13 Novembre 2017
- ▶ Vote du Compte Administratif 2017
- ▶ Préparation du Budget Primitif 2018
- ▶ Rentrée scolaire Septembre 2018 : Semaine des 4 jours, effectifs prévisionnels, organisation du personnel communal
- ▶ Restaurant scolaire
- ▶ Plan Local d'Urbanisme Intercommunal
- ▶ Classement voirie
- ▶ Compteurs Linky
- ▶ Travaux en cours : Rue Délidon, traverse du Bourg
- ▶ Questions diverses

En préambule de la réunion, l'Assemblée a procédé à l'installation du Conseil Municipal des jeunes élu le 14 décembre 2017.

- **APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 13 NOVEMBRE 2017**
- **VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2017**

Le Conseil Municipal réuni en ce jour, délibère sur le Compte Administratif de l'exercice 2017, dressé par Madame Micheline BERNARD, Maire, après s'être fait présenté le Budget et les décisions modificatives de l'exercice considéré.

1. Donne acte de la présentation faite du **Compte Administratif 2017**,
2. Constate les identités de valeurs avec les indications du Compte de Gestion, relatives aux reports à nouveau au résultat d'exploitation de l'exercice et au fond de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.
3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser
4. Arrête les résultats définitifs
5. Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2017
Constatant que le **Compte Administratif** présente un :

Excédent de fonctionnement cumulé au 31/12/2017	+ 164 251,88 €
Déficit d'investissement au 31/12/2017 (sans Restes A Réaliser)	- 43 462,53 €

Décide d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2017, comme suit :

Résultat d'exploitation au 31/12/2017 (excédent)	+ 164 251,88 €
Affectation complémentaire en réserve (1068)	- 43 462,53 €
Résultat reporté en fonctionnement BP 2018 (002)	+ 120 789,35 €

L'inscription budgétaire 2018 :

- Affectation complémentaire en réserve, compte 1068 : - 43 462,53 €
- Résultat de fonctionnement à reporter au compte 002 (excédent) : + 120 789,35 €
- Résultat d'investissement à reporter au compte 001 (déficit) : - 43 462,53 €

Le Conseil Municipal après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré à l'unanimité, **approuve le Compte Administratif de l'exercice 2017.**

- AFFECTATION DU RESULTAT AU 31 DECEMBRE 2017

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Madame le Maire, Micheline BERNARD, et après avoir entendu la présentation du compte administratif de l'exercice 2017,

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2017, constate que le compte administratif présente un

Excédent de fonctionnement de : + 164 251,88 € (002)

Il est rappelé que le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet d'une affectation par décision du Conseil Municipal, soit en report à nouveau pour incorporer une partie de ce résultat dans la section de fonctionnement, soit en réserve, pour assurer le financement de la section d'investissement.

Cette affectation doit permettre de couvrir le solde d'exécution de la section d'investissement.

Cette affectation (1068) peut être inférieure à la prévision (021/023) s'il est désormais constaté l'existence d'une recette d'investissement sur les documents budgétaires de référence. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'affecter le résultat de la façon suivante :

(1) Résultat reporté en section de fonctionnement 002/ BP 2017	+ 82 789,91 €
(2) Dépenses de fonctionnement 2017	- 726 636,98 €
(3) Recettes de fonctionnement 2017 (sans le 002)	+ 808 098,95 €
(4) Résultat 2017 – section fonctionnement (1+3) – 2 (002)	+ 164 251,88 €

(5) Résultat reporté en section d'investissement	- 122 591,50 €
(6) 001 / BP 2017	
(7) Dépenses d'investissement 2017 (sans le 001)	- 134 079,72 €
(8) Recettes d'investissement 2017	+ 213 208,69 €
(9) Résultat 2017 – section d'investissement	- 43 462,53 €
(5+7) – 6 (à reporter en déficit Invest. 001/BP2018)	
Restes à réaliser investissement au 31/12/17	0 €
(10) soit un besoin de financement (1068)	+ 43 462,53 €
(9+8) / BP 2018	
Résultat à reporter en fonctionnement	+120 789,35 €
(4-10) 002 / BP 2018	

- RENTREE SCOLAIRE 2018

Mme Isabelle VILLAUDY TALLEC, Maire-Adjoint explique au Conseil Municipal que les effectifs prévisionnels pour la rentrée de septembre 2018 sont en baisse et qu'une fermeture de classe est très probable.

Le conseil d'école extraordinaire du 12 décembre 2017 a voté le retour de la semaine à 4 jours et la modification des horaires journaliers comme suit :

Matin 8h30 - 11h45 Après-midi 13h45 - 16h30

La pause méridienne de 2 heures est nécessaire pour les activités pédagogiques complémentaires des enseignants, ce temps permettra une gestion plus sereine des 2 services au restaurant scolaire.

- RESTAURANT SCOLAIRE

Mme Le Maire fait le compte-rendu de la réunion organisée avec l'architecte Mr FRAIRE et le nouveau bureau d'études fluides ABAQUE INGENIERIE.

- PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

Mr Gérard RENOU, Maire-Adjoint fait la présentation des documents de synthèse et des plans d'évolution possible.

Un séminaire est prévu le 1^{er} mars avec l'ensemble des conseillers municipaux désireux de travailler sur les ateliers thématiques.

- CLASSEMENT VOIRIE

Le Conseil Municipal décide la création du Chemin de la Bonnatière qui part de la rue de la Bonnatière au sud vers le Chemin des Rivières au nord et son inscription au tableau de classement de la voirie communale.

- COMPTEURS LINKY

A la demande d'une administrée de la commune, l'assemblée débat sur l'opportunité de l'installation des compteurs Linky. Le Conseil Municipal décide de reporter le sujet lors d'une prochaine réunion afin d'avoir davantage d'informations.

- AMENAGEMENT RUE DELIDON

Mme Le Maire rappelle à l'assemblée que l'aménagement de la rue Délidon a été inscrit dans le contrat de ruralité au titre de la revitalisation des centres bourgs. Il est donc éligible aux subventions d'Etat : Dotations d'Etat des Territoires Ruraux et Dotation de Soutien à l'Investissement Local. Le Conseil Municipal décide de solliciter les subventions précitées.

- **TRAVERSE DU BOURG**

Mr Philippe BARITEAU, Maire-Adjoint fait le compte-rendu de la réunion organisée le 2 janvier avec Mr GRAMMONT, directeur des infrastructures du département de l'agence d'Echillais afin de débloquent le dossier de la traverse du bourg de Forges.

Une première tranche de travaux sera réalisée à l'automne 2018 avec le plateau au niveau de l'école et la mise en place d'une phase expérimentale de stationnement alterné aux entrées sud et nord du village.

- **QUESTIONS DIVERSES**

La prochaine réunion du conseil municipal est fixée au 23 mars pour le vote du budget

La séance est levée à minuit